



**Décret n°2024-307 du 4 avril 2024**

Traçabilité de l'exposition des travailleurs aux agents chimiques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

---

**Guide d'utilisation**  
Traçabilité CMR

---

# COMMENT IDENTIFIER LA PRÉSENCE DE AGENTS CMR ?

## Rechercher la présence du risque dans la fiche d'entreprise

Document réalisé par votre service de santé au travail ayant pour finalité le repérage de vos risques professionnels.



## Consulter votre DUERP

Le risque liés à l'exposition à des agents CMR doit être intégré à votre évaluation du risque chimique.



## Analyser les situations de travail

Utilisation des substances, mélanges et procédés cancérogènes tels que défini par l'arrêté du 26 octobre ?

Utilisation de produits présentant le pictogramme de danger « Je nuis gravement à la santé » ?



# IDENTIFIER LA PRESENCE D'UN PRODUIT CMR

1

Recueillir auprès de vos fournisseurs les FDS (à défaut, les récupérer sur Quick FDS) des produits utilisés, et analyser celle présentant le pictogramme SGH 08 :



**QUICK FDS**  
by 3E

2 Repérer les mentions de danger suivantes en rubrique 2 :

Code	Mention
H340	Peut induire des anomalies génétiques [...]
H350	Peut provoquer le cancer [...]
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus [...]
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation
H360F	Peut nuire à la fertilité
H360D	Peut nuire au fœtus
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus
H360Fd	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité

Si présence de ces mention de danger en rubrique 2 poursuivre l'analyse des FDS vers les points 3 et 4

# IDENTIFIER L'AGENT CMR

## 3 Identifier la substance CMR en consultant la rubrique 3 des FDS

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### · Composants dangereux:

CAS: 107-21-1 EINECS: 203-473-3 Reg.nr.: 01-2119456816-28	Ethane-1,2-diol STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H302	≥25-≤70%
CAS: 149-57-5 EINECS: 205-743-6 Numéro index: 607-230-00-6	acide 2-éthylhexanoïque Repr. 2, H361d	≥0,25-≤2,5%
CAS: 1330-43-4 EINECS: 215-540-4 Numéro index: 005-011-00-4 Reg.nr.: 01-2119490790-32	tétraborate de disodium, anhydre Repr. 1A, H360FD; Eye Irrit. 2, H319	≥0,3-≤1%

Code	Mention
Muta.1A	Mutagénicité sur les cellules germinales
Muta.1B	
Carc. 1A	Cancérogénicité
Carc. 1B	
Repr. 1A	Toxicité pour la reproduction
Repr. 1B	
Lact	

## 4 En cas de doute, vérifier la présence de la substance sur le listing des produits CMR de l'INRS

**Nom chimique**

  
**Numéro CAS**  **Numéro INDEX**   
**Terme(s) recherché(s) :**



**Veillez vous connecter**

Votre email

Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

**Se connecter**

## IDENTIFIANTS

Renseignez votre mail et mot de passe\*

## CONNEXION

Accédez à votre espace connecté

\* Pour recevoir votre lien de connexion [service-portail@pst66.fr](mailto:service-portail@pst66.fr)

# ACCÉDER À L'ENQUÊTE CMR

**UÉgar.**

ADHERENT TEST PORTAIL (495) ▾



19 ateliers de prévention proposés

Le prochain dans une semaine



1 questionnaire à répondre



Déclaration des effectifs et financier



Echanger avec mon Service Santé Travail



Déclarer un accident



Ajouter un arrêt



Evaluer les risques  
Réaliser mon Document Unique

## ESPACE ENQUÊTES

Ensemble des questionnaires

Enquête	Description	Date de réponse
	Déclaration de l'exposition des travailleurs aux CMR	<a href="#">Répondre</a>

## SAISIE

Il est nécessaire de de disposer de l'intégralité des données avant de lancer la saisie.\*

- Les données sont répertoriées dans les pages suivantes.
- Il est impossible d'enregistrer une saisie en cours pour la modifier.

# RÉPONDRE À L'ENQUÊTE CMR

Avez-vous identifier des produits présentant le pictogramme : Je nuis gravement à la santé \*

Oui Non



Les fiches de données de sécurité font-elles apparaître ces codes de dangers : H350 / H350i / H340 / H360 / H360F / H360D / H360FD / H360Fd / H360Df / H362 \*

Oui Non

H350 : peut provoquer le cancer  
H350i : peut provoquer le cancer par inhalation  
H340 : peut induire des anomalies génétiques  
H360 : peut nuire à la fertilité ou au fœtus  
H360F : peut nuire à la fertilité  
H360D : peut nuire au fœtus  
H360FD : peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus  
H360Fd : peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus  
H360Df : peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité  
H362 : peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel

Avez-vous d'autres substances, mélanges et procédés CMR hors N° CAS \*

Oui Non

- fabrication d'auramine ;
- travaux exposant aux hydrocarbures polycycliques aromatiques présents dans la suie, le goudron, la poix, la fumée ou les poussières de la houille ;
- travaux exposant aux poussières, fumées ou brouillards produits lors du grillage et de l'électroraffinage des mattes de nickel ;
- procédé à l'acide fort dans la fabrication d'alcool isopropylique ;
- travaux exposant aux poussières de bois inhalables ;
- travaux exposant au formaldéhyde ;
- travaux exposant à la poussière de silice cristalline alvéolaire issue de procédés de travail ;
- travaux entraînant une exposition cutanée à des huiles minérales qui ont été auparavant utilisées dans des moteurs à combustion interne pour lubrifier et refroidir les pièces mobiles du moteur ;
- travaux exposant aux émissions d'échappement de moteurs Diesel.

**COCHEZ OUI**  
Si présence de ces substances, mélanges et procédés dans votre entreprise

Annuler

Suivant >



S'assurer d'avoir répondu aux questions avant de cliquer suivant

# DÉCLARER LES SALARIÉS CONCERNÉS PAR SERVICE

## Déclaration Service/Lieu/Unité de travail N°1 \*

Oui  Non

### (1) Nom du Service/Lieu/Unité de travail \*

FABRICATION

11 / 100

### (1) N° CAS des substances ou nom des produits CMR \*

SILICE CRISTALLINE

Numéro CAS des substances CMR composant le produit identifié par le pictogramme de danger (Je nuis gravement à la santé) ou nom des autres substances, mélanges et procédés CMR.

Une information par ligne.

### (1) Liste des salariés exposés \*

DUPONT ERIC 01/02/1979  
ROUX GUY 02/01/1980

NOM / PRENOM / DATE DE NAISSANCE (Un salarié par ligne)

## Déclaration Service/Lieu/Unité de travail N°2

Non renseigné  Oui  Non

## DÉCLARATION

Renseignez les salariés concernés par service exposés aux CMR

## Déclaration de l'exposition des travailleurs aux CMR

\* Champ obligatoire

Avant de terminer la saisie de ce questionnaire, souhaitez-vous y apporter un complément d'information ?

### COMMENTAIRE

Possibilité  
d'apporter un  
complément  
d'information

Terminer ✓

Annuler

**ENREGISTREMENT**  
de votre déclaration

## Déclaration de l'exposition des travailleurs aux CMR

**Vos réponses ont été correctement enregistrées**

**Merci pour votre participation**

Vous allez être automatiquement redirigé dans 6 secondes

Enquête	Description	Date de réponse
Déclaration de l'exposition des travailleurs aux CMR		23/07/2024 à 17:03

**CONSULTATION**  
de votre déclaration

**Décret n°2024-307 du 4 avril 2024**

Traçabilité de l'exposition des travailleurs aux agents chimiques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

---

Une question ?

[service-pluridisciplinaire@pst66.fr](mailto:service-pluridisciplinaire@pst66.fr)

---